



Parc national
de La Réunion

Objet
Avis sur dossier AEU_974_2018_14
Quadran éolien Sainte-Suzanne.

Monsieur Le Directeur
DEAL DE LA RÉUNION
SPREI / USRA
2 Rue Juliette Dodu
CS 41009
97743 SAINT-DENIS CEDEX 9

Suivi par
Alix ZETTOR
alix.zettor@reunion-parcnational.fr

A l'attention de Mme Anne LANGANNE

Date
La Plaine des Palmistes, le

26 AVR. 2018

N/Réf : 2018-0296/JPD/PF/AZ-JFC
DIR/AD/2018/068

Monsieur le Directeur,

Vous m'avez interrogé au titre de la recevabilité du dossier de demande d'Autorisation Environnementale Unique relative au projet de démantèlement / remplacement d'éoliennes porté par Quadran à La Perrière à Sainte-Suzanne (AEU 974_2018_14).

Cet aménagement présentera un **impact paysager très significatif** avec une **covisibilité généralisée** depuis les zones littorales et les mi-pentes allant de Sainte-Marie à Saint-Benoît, ainsi qu'en vue rapprochée, visibilité largement augmentée par rapport à l'existant.

S'agissant d'un processus de remplacement d'un parc existant (donc sur le foncier actuel), il existe peu de possibilités de réduction de cet impact présentées au dossier. Une analyse des possibilités offertes par la réglementation sur le choix de la couleur et son impact sur la perception des éoliennes pourrait néanmoins compléter utilement le dossier.

Par ailleurs, le site d'implantation étant situé dans un corridor écologique reliant les écosystèmes des Bas à ceux des Hauts notamment du cœur de parc national, le projet pourrait générer des **impacts sur la faune** par l'augmentation potentielle de la mortalité des oiseaux et des chiroptères lors de collision accidentelle avec les pales en rotation. Si ce risque a bien été identifié dans l'étude d'impact et doit faire l'objet d'un suivi, en cas de constat de mortalité avérée en phase exploitation, il conviendrait que des **mesures précises d'évitement ou de réduction des impacts prévisibles** soient dès à présent réfléchies pour être mises instantanément en œuvre par l'opérateur.

De plus, avant le lancement effectif des travaux de démontage, il conviendrait notamment d'encourager le pétitionnaire à **procéder à de nouvelles inspections préalables d'indices de présence de toute faune indigène ou endémique protégée** au-delà de la liste présentée dans l'étude d'impact joint au dossier et ce en vue de la préserver (notamment le *Phelsuma Borbonica* très présent sur les installations actuelles). Le site se trouverait à proximité de colonies de Petit Molosse de La Réunion (*Mormopterus francoismoutoui*) récemment identifiées par l'association Groupe Chiroptères de l'Océan Indien (G.C.O.I.). Ces Chiroptères pourraient également avoir colonisé les mâts et les éléments de structure des éoliennes en place.

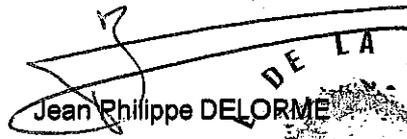
Pour terminer, je m'interroge au sujet des **nuisances sonores générées** en phase opérationnelle qui nécessite un bridage de certaines éoliennes de nuit voire de jour pour ne pas dépasser les normes de bruits pour les riverains.

En conséquence, je vous informe que j'émet un avis réservé au projet présenté sauf à ce que des mesures très significatives de réduction des impacts paysagers des éoliennes puissent être proposées.

Mes services restent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Directeur,


Jean Philippe DELORME


Copies :

- anne.langanne@developpement-durable.gouv.fr ;
- laurent.durafour@developpement-durable.gouv.fr
- Secteur Nord du Parc national.